

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/07

Des chariots à bagages à la gare de Delémont

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP

Le Conseil Communal a déjà interpellé les CFF, à de nombreuses reprises, afin de mettre en place des chariots à bagages permettant d'améliorer l'accessibilité et le confort des usagers des transports publics. Ces interventions auprès des CFF ont été faites de manière régulière, depuis août 2004, date de la première question orale posée au Conseil de Ville.

Une nouvelle demande formelle a été faite suite à la question écrite à laquelle les CFF ont à nouveau répondu négativement, dans le sens suivant (extrait du message reçu le 10 septembre 2007) :

"Les chariots à bagages doivent faciliter l'accès aux trains pour les voyageurs se déplaçant avec des bagages lors de leur départ et à leur arrivée en train ou avec d'autres moyens de locomotion, ainsi que lors des changements de trains.

L'équipement des gares avec des chariots à bagages est défini par un certain nombre de critères :

- *point très fréquenté dans le trafic ferroviaire longue distance ;*
- *point d'arrêt de trains internationaux ;*
- *important trafic touristique ;*
- *libres accès dénivelés aux quais.*

A Delémont, l'accès aux trains avec un chariot à bagages nécessite l'emploi d'un escalier roulant ou d'un ascenseur, ce qui en entrave l'utilisation.

Les points de stationnement des chariots doivent être si possible disposés de manière à tenir compte d'une utilisation vers et depuis les places de stationnement P+Rail et les autres entreprises de transport, pour autant que ces partenaires participent au financement. Dans le cas de Delémont, il s'agirait en l'occurrence des cars postaux et des taxis.

Par ailleurs, il est constaté que sur la base du comportement des voyageurs et du développement des valises avec roulettes, l'utilisation des chariots à bagages est en régression et que le parc est d'une manière générale en diminution dans les gares équipées.

D'autre part, les chariots à bagages ne font pas partie de l'équipement standard dans le concept des "Gare et plus".

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, nous sommes d'avis que les conditions ne sont pas remplies pour la mise en place des chariots à bagages en gare de Delémont".

Cette réponse ne satisfait évidemment toujours pas le Conseil Communal qui va tenter de reprendre contact avec les CFF afin de leur faire admettre le bien-fondé de l'amélioration de l'accessibilité et du confort des usagers grâce à la mise à disposition de chariots à bagages.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 octobre 2007